



CONSEIL COMMUNAL 2017-2020

Président	Lathion Patrick
Vice-président	Théoduloz David
Conseillers	Fournier François Ramondt-Fragnière Jasmine Ferchaud Alexandre (dès décembre 2019)
Secrétaire	Fragnière Michel

Lieu et date Salle communale bâtiment administratif / jeudi 25 juin 2020 19h45.

Rédacteur du PV Fragnière Michel

1. Ouverture de l'Assemblée et souhaits de bienvenue

À 19h45 précise, le président Patrick Lathion, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux citoyens présents (H-5 F-2) ainsi qu'au Conseil communal. Il excuse l'absence de Mme Ramondt-Fragnière Jasmine, conseillère communale, en vacances d'été. Il salue la présence de M. Pierre Pomarès, représentant la fiduciaire Nofival SA à Sion en qualité de réviseur.

L'Assemblée primaire a été convoquée par affichage aux piliers publics, par publication sur le site internet de la Commune, dès le 2 juin 2020 et transmis par distribution postale à tous les ménages le 19 juin 2020 par le biais de la brochure Veysonnaz Infos No 18.

Son ordre du jour prévoit les points suivants :

1. Ouverture et souhaits de bienvenue
2. Approbation du procès-verbal du 10.12.2019
3. Lecture des comptes communaux 2019
4. Rapport de l'organe de contrôle
5. Approbation des comptes communaux 2016
6. Informations relatives aux travaux aux normes du bâtiment scolaire
7. Divers

Cet ordre du jour, approuvé à l'unanimité et à main levée par l'Assemblée, le président déclare l'Assemblée ouverte et légalement convoquée.

Le président désigne Mme Madeleine Bornet en qualité de scrutatrice.

2. Approbation du procès-verbal du 10.12.2019

Le président informe que le protocole de la dernière Assemblée du 10.12.2019 a été publié intégralement sur le site internet de la commune et inséré dans la brochure Veysonnaz Infos No. 18 de sorte que sa lecture n'est plus nécessaire, sauf si l'Assemblée le demande expressément. Tel n'étant pas le cas, soumis au vote à main levée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité tel que rédigé sans relecture.



Assemblée primaire du 25 juin 2020

3. Lecture des comptes communaux 2019

François Fournier, président de la commission Finances et Impôts, donne lecture et fait un tour d'horizon des comptes de fonctionnement et d'investissements qui affichent les principaux résultats financiers suivants :

Compte de fonctionnement

Résultat avant amortissements comptables

Charges financières	- CHF	4'021'854.11
Revenus financiers	+ CHF	4'982'081.96
Marge d'autofinancement	= CHF	960'227.85

Résultat après amortissements comptables

Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	960'227.85
Amortissements ordinaires	- CHF	376'931.05
Amortissements complémentaires	- CHF	274'700.00
Excédent de revenus	= CHF	308'596.80

Compte des investissements

Dépenses	+ CHF	1'014'185.15
Recettes	- CHF	199'154.10
Investissements nets	= CHF	815'031.05

Financement

Marge d'autofinancement	+ CHF	960'227.85
Investissements nets	- CHF	815'031.05
Excédent de financement	= CHF	145'196.80

Compte tenu des éléments ci-dessus, la fortune nette par habitant se monte à CHF 1'543.- au 31.12.2019 contre CHF 1'261.- au 31.12.2018.

Si l'on se réfère aux cinq indicateurs financiers utilisés par toutes les communes valaisannes pour juger de leur capacité financière, la situation de Veysonnaz peut être qualifiée d'excellente. Quatre indicateurs atteignent la note maximale de 5 sur 5 tandis qu'un indicateur affiche un score de 4 sur 5.

Cette évolution favorable conforte le Conseil communal dans les options retenues et la nécessité de poursuivre les investissements afin de maintenir la qualité des services et des infrastructures.

Le Conseil communal réaffirme sa volonté de maintenir une gestion équilibrée des moyens mis à disposition et, fort de la confiance et du soutien de l'ensemble de la population, vous propose d'approuver les comptes de l'exercice 2019.



Assemblée primaire du 25 juin 2020

4. Rapport de l'organe de contrôle

M. le président passe ensuite la parole à M. Pierre Pomarès qui, au nom de la fiduciaire Nofival SA à Sion, donne lecture du rapport de révision établi par l'organe de contrôle le 20 mai 2020.

5. Approbation des comptes communaux 2019

Les comptes communaux ont été préalablement approuvés par le Conseil communal en séance du 12 mai 2020 et soumis à la consultation publique dans le délai légal.

Les comptes tels que présentés ne soulèvent aucune question ou remarque de la part de l'Assemblée.

Soumis au vote à main levée, l'Assemblée primaire adopte à l'unanimité des membres présents sans abstention, les comptes 2019 de la Commune de Veysonnaz et donne pleine et entière décharge aux organes responsables.

Le président remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée à ce sujet.

6. Informations relatives aux travaux de mise aux normes du centre scolaire

M. le président porte à la connaissance de l'Assemblée que les travaux de mise aux normes de confortement parasismique viennent de débuter avec la fermeture des classes au 19 juin 2020. Lors de l'organisation de ces travaux, il a été constaté que des travaux complémentaires liés à la mise aux normes de défense incendie et d'installations électriques ont été rendus nécessaires pour rendre le centre de scolaire conforme aux normes de sécurités actuelles.

Ces travaux supplémentaires ont porté le budget de rénovation initialement prévu à Fr. 120'000.-- à Fr. 245'000.-- selon le détail suivant :

Gros œuvre (structure métallique)	Fr.	60'000.00
Câblage (informatique et électrique)	Fr.	27'000.00
Luminaire aux normes	Fr.	17'000.00
Menuiserie et serrurerie	Fr.	20'000.00
Maçonnerie – peinture	Fr.	48'000.00
Ingénieur et conseils	Fr.	33'000.00
Autres (défense incendie, sécurité, divers)	Fr.	40'000.00
Sous-total	Fr.	245'000.00
à déduire subventions cantonales (30 %)	Fr.	73'500.00
Budget final de cet investissement	Fr.	171'500.00

Conformément à l'art. 69 de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes, la compétence pour décider tout crédit budgétaire supplémentaire supérieur à Fr. 50'000.-- appartient au Conseil communal qui doit en informer l'Assemblée primaire.

7. Divers

Avant de donner la parole à l'Assemblée, M. le président donne encore quelques informations sur

- l'état d'avancement de la procédure relative au projet de fusion
- la mise au concours du responsable de la Bricoline, suite à la démission de la responsable actuelle
- l'acquisition de la maison de l'Hoirie Céline Salamolard prévue initialement au budget 2018 mais qui finalement n'a pu être concrétisée qu'en janvier 2020 suite à des problèmes de succession



**COMMUNE DE
DE VEYSONNAZ**

Assemblée primaire du 25 juin 2020

La parole n'étant pas demandée, le président remercie une dernière fois l'Assemblée pour sa participation constructive et clôt officiellement l'Assemblée primaire à 20h25.

Il souhaite à toutes les personnes présentes d'excellentes vacances estivales et les invite à rester dans la salle afin de partager le verre de l'amitié.

COMMUNE DE VEYSONNAZ

Patrick Lathion

Président



Michel Fragnière

Secrétaire